

LA PRUDENCE S'IMPOSE

Le service d'incendie de Notre-Dame-de-Stanbridge invite les citoyennes et les citoyens à la vigilance lorsqu'ils utilisent des réchauds à fondue et des chandelles. Il vous rappelle quelques conseils pour prévenir les incendies.

Les réchauds à fondue ; à manipuler avec soin!

- Manipulez toujours avec soin les réchauds à fondue, car les risques de brûlures et d'incendie sont très importants.
- Versez le combustible dans le brûleur seulement lorsque celui-ci est refroidi. Autrement, la chaleur du brûleur peut enflammer l'alcool dans le contenant.
- Ayez donc toujours sous la main un deuxième brûleur pour continuer le repas; c'est beaucoup plus prudent.

Les chandelles : les brûlez-vous par les deux bouts ?

- Utilisez des chandeliers dont la base est stable et fabriqués avec des matériaux résistant au feu.
- Assurez-vous également que le chandelier est suffisamment large et profond pour recueillir la cire chaude qui coule..
- Placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet pouvant facilement prendre feu. Surveillez les jeunes enfants et les animaux domestiques.
- Ne laissez jamais brûler des chandelles sans surveillance. Éteignez-les toujours dès que vous quittez la pièce ou allez au lit. Prenez aussi l'habitude d'éteindre vos chandelles dès qu'elles sont à 5 cm (2po) du chandelier.
- Si ce n'est déjà fait, installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, prévus dans l'article # 48 et l'article # 54 du règlement # 303-07 de la municipalité. Les personnes qui veulent en savoir plus sur le règlement # 303-07 (règlement de prévention en sécurité incendie peuvent s'adresser à l'Hôtel de Ville pour consulter ce règlement). Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils peuvent vous sauver la vie.

Pierre Le Blanc t.p.i,
Service des Incendies
Notre-Dame de Stanbridge

